

## **Cahier de position**

Version 2020-2021

### **Fonctions du cahier de position ;**

#### **À l'interne:**

Présenter de manière unifiée à l'AELLFUM l'ensemble de ses positions afin qu'elle puisse poser un regard critique sur elle-même. Le cahier assure ainsi une cohérence dans les prises de positions.

#### **À l'externe:**

Servir de ligne directrice au représentant de l'AELLFUM qui aura à siéger à diverses instances. Le cahier n'a pas de valeur prescriptive, mais bien une valeur purement indicative.

Le représentant reste tenu de consulter l'assemblée générale.

## **Positions sur la violence**

Que l'AELLFUM emploie dans ses propositions le vocabulaire militaire avec modération, considérant la contradiction qu'il présente par rapport à l'action pacifique qu'elle veut mener et l'effet négatif qu'il apporte du côté de l'opinion publique.

Que l'AELLFUM se positionne contre toute forme de brutalité policière.

Que l'AELLFUM se positionne contre toute forme de violence physique ou psychologique et toute dégradation de biens matériels.

Que l'AELLFUM se dissocie de tout groupe qui encouragerait une forme quelconque de violence physique ou psychologique ou la dégradation de biens matériels.

Que l'AELLFUM reconnaisse comme légitimes la désobéissance civile et les actions directes, tant qu'elles ne contreviennent pas à la position de non-violence de l'association.

Que l'AELLFUM reconnaisse l'existence du racisme systémique au Québec, au sein de l'Université de Montréal et du Département des littératures de langue française ;

Que l'AELLFUM adopte une position résolument antiraciste et inclusive ;

Que l'AELLFUM travaille à développer un discours antiraciste et inclusif au sein de ses instances et encourage le Département des littératures de langue française à faire de même ;

Que, pour les postes des différentes instances liées à l'AELLFUM telles que Le Pied, à compétences égales soient privilégiées les candidatures de personnes non-blanches ou racialisées, et que pour le comité exécutif, soient encouragées les candidatures de personnes non-blanches ou racialisées, afin de favoriser une représentation plurielle des cultures au sein de ces instances ;

Que la position précédente soit répétée au moment de chaque élection ainsi que dans le cadre de chaque processus de recrutement.

Que l'AELLFUM s'oppose à toutes formes de discriminations (comprenant celles basées sur le genre, le groupe ethnique, l'âge, la citoyenneté, l'orientation sexuelle, la classe sociale, le handicap, la religion, les convictions politiques, la langue, la grossesse, l'état civil, mais ne s'y limitant pas).

## **Positions sur la représentation de l'AELLFUM à l'externe :**

Que l'AELLFUM favorise le débat dans toute situation afin de se positionner de manière éclairée.

Que l'AELLFUM exige la transparence de la part des instances auxquelles elle est affiliée.

Que l'AELLFUM se positionne contre toute attaque ad hominem lors de quelque congrès que ce soit.

Que l'AELLFUM ne s'associe à aucun parti politique.

## **Position verte :**

(Contexte) : 27 novembre 2013 : Lors d'un dernier CC, la GÉDDAUM a fait une proposition l'adoption d'une politique de développement durable qui serait instauré à l'université. Cette politique serait développée avec certains critères précis tels que :

1. Accès au savoir
2. Exemplarité et innovation
3. Mise en valeur du patrimoine tant écologique, historique et architectural.
4. Respect de la biocapacité
5. Partenariat responsable
6. Diversité culturelle
7. Transparence et participation.

Que l'Université de Montréal se dote de la politique de développement durable telle que celle proposée par la GÉDDAUM.

### **Positions sur les services publics, l'éducation, les étudiant·e·s :**

Que l'AELLFUM définisse l'accessibilité comme étant la possibilité, pour un individu qui en a les aptitudes et la volonté de poursuivre des études, indépendamment de ses ressources financières.

Que l'AELLFUM considère l'accessibilité aux études postsecondaires présente un enjeu fondamental pour les étudiants et pour la société québécoise.

Que l'AELLFUM se positionne contre toute hausse des frais de scolarité dans une perspective de financement public intégral de l'éducation postsecondaire.

Que l'AELLFUM questionne le principe des frais différenciés imposés aux étudiants internationaux et aux étudiants provenant des autres provinces ou territoires canadiens.

Que l'AELLFUM se positionne pour l'amélioration des ressources et services en éducatons postsecondaires, dans une perspective d'éducation accessible et de qualité tels les services psychologiques ou le soutien aux étudiants en situation de handicap.

Que l'AELLFUM s'oppose à la tarification de l'éducation et à son arrimage au marché.

Que l'AELLFUM soit solidaire des mouvements sociaux qui s'opposent à la marchandisation et à la tarification des services publics.

Que l'AELLFUM s'oppose à toute modulation des droits de scolarité en fonction du domaine d'étude.

Que l'AELLFUM se prononce pour une révision en profondeur du système de prêts et bourses pour l'éducation post-secondaire.

Que L'AELLFUM ne se satisfera pas d'un réinvestissement en éducation financé par des coupures dans d'autres programmes sociaux.

Que l'AELLFUM ne se satisfera pas d'une bonification de l'aide financière aux études.

Que l'AELLFUM revendique la tenue d'états généraux sur l'avenir de l'éducation au Québec.

Que l'AELLFUM défende le droit de grève des étudiants et demande que ce droit de grève soit reconnu et respecté par l'ensemble des instances de la société.

### **Méga-position Guy Breton**

Attendu que le 13 avril 1231, la bulle *Parens scientiarum* reconnaissait le principe de l'autonomie définitive de l'université ;

Attendu que la Charte de l'Université de Montréal confirme cette conception de l'université en reconnaissant « à ses membres les libertés de conscience, d'enseignement et de recherche inhérentes à une institution universitaire de caractère public, et qu'elle désire faire participer à son administration ses professeurs, ses étudiants et ses diplômés » ;

Attendu que la Charte a été adaptée en 1967 dans l'esprit du Rapport Parent qui reconnaît que, en matière d'éducation, l'État a la « responsabilité du bien commun le plus étendu » ;

Considérant que le recteur en titre de l'Université de Montréal judiciaire le débat politique sur l'accessibilité aux études qui a présentement lieu en intentant des injonctions contre ses propres étudiants ;

Considérant que ces mesures légales ont été intentées au nom de l'Université de Montréal malgré une absence totale de consultation des différents représentants du corps universitaire ;

Considérant que le recteur a tenté de renforcer cette injonction par un amendement visant à bannir la liberté d'expression et d'association sur le campus universitaire ;

Considérant que l'université n'est pas un centre commercial ;

Considérant que le recteur procède à la sous-traitance d'agences de sécurité dont les agents, en plus d'être lourdement armés et de refuser de s'identifier, attaquent verbalement et de manière discriminatoire et raciste les étudiants de l'Université de Montréal.

Considérant que certains des agents ont poussé l'offense au point de faire de fausses accusations ;

L'AELLFUM exprime son indignation la plus vigoureuse devant ces méthodes répressives qui minent

les fondements mêmes de la communauté universitaire ;

L'AELLFUM réaffirme la pleine légitimité des décisions prises démocratiquement lors de ses assemblées ;

L'AELLFUM exige la démission immédiate de Guy Breton, sans prime de départ.

## **Positions sur le 1420 Mont-Royal et l'immobilier**

- Considérant que l'administration de l'Université de Montréal fait face à trois recours juridiques concernant la vente du bâtiment situé au 1420 boulevard MontRoyal ;
- Considérant que cette même administration persiste à vouloir se départir dudit bâtiment, malgré un engagement moral à l'égard de la Congrégation des soeurs des SaintsNoms de Jésus et de Marie de préserver la vocation institutionnelle et éducative du bâtiment, malgré la privatisation du flanc nord du Mont-Royal que cette transaction occasionnerait, et malgré le fait que cette transaction ne cadre pas avec l'esprit des lois et règlements régissant la vente de bâtiments des organismes publics ;
- Considérant que l'intégrité de l'administration actuelle en matière de gestion immobilière est entachée par la persistance que l'Université a démontrée avec la promesse de vente de l'entreprise Groupe F. Catania
- Considérant que l'activité immobilière de l'administration actuelle s'apparente, dans le dossier du Pavillon 1420 Mont-Royal, à celle d'un spéculateur immobilier

Que l'AELLFUM soutienne le Rassemblement citoyen pour la sauvegarde du Pavillon 1420 Mont-Royal.

Que l'AELLFUM reconnaisse que la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal va à l'encontre d'une gestion rigoureuse du parc immobilier de l'Université de Montréal.

Que l'AELLFUM souhaite que, dorénavant, toute transaction immobilière faite au sein de l'Université de Montréal fasse l'objet d'une surveillance rigoureuse et accrue, de la part du gouvernement du Québec via le ministère de l'Enseignement supérieur et que toute transaction de ce type soit avalisée par ce ministère.

## **Positions concernant la FAÉCUM**

Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM d'étudier la possibilité de mettre en place un projet de micro-prêts sans intérêt pour les étudiants dans le besoin.

Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de mettre en place un cahier de positions détaillé avec des positions performatives.

Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de s'assurer que l'intégrité physique et la santé des étudiants sont toujours au cœur des préoccupations lors de la tenue d'activités socioculturelles.

Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de se montrer prudente et sceptique face aux volontés d'expansion immobilière des universités.

Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de se positionner contre des déplacements des fonds de développement aux fonds d'immobilisation de l'Université de Montréal.

Considérant que les membres du bureau exécutif de la FAÉCUM siègent dans certaines instances de la CASA en tant que tel sans avoir de mandat;

Considérant que les pratiques de la CASA ne correspondent pas à nos points de vue;

Considérant que les positions de la CASA n'ont presque aucun impact sur les étudiants québécois;

Que l'AELLFUM désapprouve toute affiliation entre la FAÉCUM et la CASA.

Considérant que le carré rouge comme tout symbole politique est un patrimoine qui est et doit rester une propriété collective;

Considérant que la subversion commerciale d'un symbole de la lutte populaire contre la marchandisation du savoir est absurde ;

Que l'AELLFUM s'oppose à l'enregistrement du carré rouge comme marque de commerce par Raymond Drapeau ou toutes autres entités et qu'elle invite la FAECUM à faire de même.<sup>1</sup>

26 mars 2015 : Que l'AELLFUM appuie une désaffiliation de la FEUQ par la FAÉCUM.

---

<sup>1</sup> (Note: pour suivre le statut de l'enregistrement comme marque:  
<http://www.opic.ic.gc.ca/app/opic-cipo/trdmrks/srch/vwTrdmrk.do?lang=fra&status=OK&fileNumber=1581484&extension=0&startingDocumentIndexOnPage=1> )

## **Bloc sur la transparence de la FAÉCUM**

(Rappel : Que l'AELLFUM exige la transparence de la part des instances auxquelles elle est affiliée.)

Que l'AELLFUM propose une modification à la politique d'Accès à l'information de la FAÉCUM qui viserait à enlever le caractère obligatoire des huis clos.

Que ces derniers soient maintenant soumis au vote de l'instance appropriée de la FAÉCUM.

Que l'entièreté du budget soit disponible sur le site de la FAÉCUM, et soit mise à jour au moins deux fois par année.

Que l'entièreté du budget de la FAÉCUM soit soumise au vote annuellement au congrès extraordinaire et qu'on puisse y faire des amendements.

## **Positions sur l'affiliation nationale**

26 mars 2015 : Que l'AELLFUM appuie une désaffiliation de la FEUQ par la FAÉCUM.

Que l'AELLFUM exige une consultation large des membres de la FAÉCUM quant à la structure et aux modalités de création d'une nouvelle instance fédérative.

Que l'AELLFUM suggère la mise en dépôt de toute discussion sur la création d'une nouvelle fédération associative tant que les membres n'ont pas été consulté spécifiquement à ce sujet. Que l'AELLFUM encourage la création d'un congrès extraordinaire sur le sujet une fois que toutes les associations auront été consultées

## **Positions sur le féminisme et les trans\* :**

Considérant que la situation et les moyens des étudiant·e·s varient et que certains étudiant·e·s peuvent ainsi se retrouver défavorisé·e·s face à certaines situations institutionnelles;

Que l'AELLFUM soutienne les étudiant·e·s parents.

Considérant qu'il existe des inégalités entre les femmes et les hommes;

Considérant que l'institution universitaire, loin d'aplanir ces inégalités, a souvent tendance à les exacerber ;

Considérant que ces inégalités ne devraient pas être, qu'elles divisent les individus et la communauté universitaire et conséquemment freinent la diffusion du savoir visée par cette dernière;

Que l'AELLFUM dénonce et combatte les inégalités de genre sous toutes leurs formes et qu'elle réfléchisse à des modes d'interaction adaptés à l'institution universitaire qui en soient exempts.

Considérant que plusieurs formes de féminismes visent à réduire ou abolir les inégalités et relations de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Que l'AELLFUM se considère partie prenante des luttes féministes.

Considérant la définition du bureau d'intervention en matière de harcèlement :

« On entend par harcèlement, une conduite :

a) vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, conduite fondée ou non sur un des motifs discriminatoires interdits par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (race [sic], couleur, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge sauf dans la mesure prévue par la loi, religion, convictions politiques, langue, origine ethnique ou nationale, condition sociale, handicap ou utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap);

b) qui est de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou de nature à compromettre un droit ou qui est de nature à compromettre le rendement au travail ou aux études d'une personne ou d'un groupe de personnes ou à créer un climat de travail ou d'étude intimidant ou hostile »;

Que l'AELLFUM dénonce et combatte le harcèlement.

Considérant l'orientation féministe qui vise à développer des revendications féministes au sein de la fédération;

Considérant que la langue est un dispositif de contrôle, mais aussi un outil de subversion;

Considérant l'histoire de la langue française et le contexte qui porte la grammaire à justifier l'androcentrisme;

Que le bureau exécutif de la FAÉCUM s'engage à féminiser ses documents officiels ainsi que, dans la

mesure du possible, ses interventions en instances.

Considérant que la distinction entre « féminisme et pro-féminisme promulguée par certains groupes et associations (étudiantes ou autres) exclut les hommes et les trans\* d'un combat qui devrait aussi être le leur et rend les femmes uniques dépositaires et responsables de ses résultats (points positifs ou non)  
Que l'AELLFUM se positionne contre la logique « pro-féministe » et encourage l'implication de l'entièreté de ses membres dans les démarches féministes qu'elle mène.

Que l'AELLFUM dénonce l'hétéronormativité et toute forme de discrimination ciblant l'identité ou l'expression de genre;

### **Bloc trans\* :**

Que l'AELLFUM reconnaisse l'identité de genre déclarée de tout·e·s ses membres dans le cadre de toutes ses activités, peu importe leur statut légal, administratif, chirurgical ou autre;

Que l'AELLFUM appuie le Groupe d'action trans\* de l'Université de Montréal dans ses démarches pour une université inclusive;

Que l'AELLFUM invite l'Université de Montréal ;

- à modifier sa Politique contre le harcèlement afin d'interdire explicitement la discrimination envers l'identité ou l'expression de genre, et à promouvoir l'acceptation des personnes trans\* ; aucune notion contre l'homophobie et autres reprenant les choses de la chartre universelle. On veut seulement qu'il ajoute transphobie;
- à faciliter les démarches permettant de concilier l'identité de genre des étudiants et leur statut administratif, notamment en permettant aux étudiants d'utiliser leur nom, leur formule d'appel et leur mention de sexe préférés sur leur carte étudiante, sur leur horaire, sur les listes de classe, sur l'environnement StudiUM, dans leur courriel institutionnel, et dans tout autre contexte où il est possible de le faire;
- à créer des espaces plus accessibles pour les personnes trans\*, notamment en incluant des toilettes à une place neutres sur ses plans de construction ou de rénovation futurs ou en affichant les toilettes à une place comme neutres; on parle seulement des toilettes à une seule place et pas les grandes toilettes.;
- à faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux soins de santé que requièrent les personnes trans\* à la clinique universitaire, et à éduquer le personnel soignant pour qu'il sache bien gérer les personnes trans\*;le personnel ne semble pas être éduqué au cas des personnes trans. Ainsi, on permettrait la diffusion d'informations;
- à diffuser, tant aux étudiant-e-s qu'aux employé-e-s, des informations sur l'identité et l'expression de genre et sur les politiques de l'Université visant les personnes trans\*.

## **Positions sur la rémunération des stages :**

*Considérant que les stages non rémunérés sont du travail effectué gratuitement par les étudiant.e.s. ;*

*Considérant que la rémunération des stages constitue à la fois une reconnaissance de la valeur du travail étudiant et l'octroi d'un statut de salarié.e, que la simple compensation des stages ne saurait garantir ;*

*Considérant que les étudiant.e.s en stages non rémunérés sont particulièrement vulnérables à l'imposition de conditions de travail non conformes à la Loi sur les normes du travail par l'administration de leur programme d'étude et de leur milieu de stage, notamment en regard des congés parentaux, des absences pour maladie, de la durée de la semaine de travail et des frais obligatoires liés aux déplacements ;*

*Considérant que la rémunération des stages représente une action prioritaire afin de réduire la précarité financière de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes ;*

*Considérant la corrélation entre coupe budgétaire et augmentation du travail gratuit effectué par des stagiaires ;*

*Considérant que les stages non rémunérés touchent majoritairement les domaines d'étude historiquement féminins et que, par conséquent, la lutte pour la rémunération des stages en est une de droits humains et d'égalité entre les genres.*

Que l'AELLFUM se positionne en faveur de la reconnaissance de la valeur du travail étudiant et de la nécessité de sa juste rémunération ;

Que l'AELLFUM se positionne en faveur de la rémunération des stages et de l'octroi aux stagiaires d'un statut de salarié.e permettant que leur travail soit encadré par la Loi sur les normes du travail.

## **Positions mises en veilleuse dans la conjoncture actuelle :**

Que l'AELLFUM se positionne contre le pavillon étudiant.

Que l'AELLFUM accorde à son représentant siégeant au congrès de la CLASSE le droit de prendre des décisions précises en congrès en se conformant aux propositions adoptées en tant que lignes de conduite en assemblée générale.

Que dans le doute, le représentant demande et encourage la tenue d'un vote indicatif sur les mandats d'assemblée générale et encourage la mise en dépôt de la proposition si le résultat de ce vote n'est pas concluant. Dans le cas où la mise en dépôt serait rejetée, que le représentant s'abstienne de prendre position.

Que la CLASSE invite les associations membres à prendre position sur la possibilité de donner des informations privilégiées sur les manifestations et les actions à certains représentants et certaines représentantes des médias. Que jusqu'à ce que la CLASSE se soit positionnée, que le Comité médias cesse ces pratiques.

Que l'AELLFUM se positionne contre la non-divulcation systématique des trajets de manifestations.

## **Position austérité**

19 novembre 2014 : Considérant que les conséquences, directes ou indirectes, des mesures d'austérité, définies par des organismes tels que le FMI comme futiles et aggravant les inégalités sociales – :

Considérant que ces mesures contribuent à créer du chômage, entraînent des coupes dans les services à la population et forcent les citoyens à se tourner vers le privé.

- sont une menace pour tous les services qui ne sont pas rentables pour le gouvernement.

Considérant que l'austérité touche plus gravement les citoyens en situation économique précaire.

Que l'AELLFUM s'oppose aux mesures d'austérité et dénonce : leurs aspects idéologiques, l'aveuglement de ces coupes, l'absence d'une réelle consultation du public

## **Position de solidarité envers les étudiants de l'UQÀM**

2 avril 2015 : «Que l'AELLFUM affirme son support aux expulsé-es de l'UQÀM et dénonce la dérive autoritaire qui a lieu dans cette université. »

## **Position de solidarité envers les infirmières et les infirmiers**

19 mars 2015 :

1. *Que l'AELLFUM appuie les démarches de l'association de sciences infirmières contre les projets de loi 10 et 20.*
2. *Que l'AELLFUM se positionne pour l'amélioration des conditions de travail des infirmière-es.*

Positions sur la nomination du recteur

26 mars 2015 : Que l'AELLFUM s'oppose à l'actuel processus de nomination du recteur et exige une réorganisation dudit processus attribuant au moins 60% du poids décisionnel à la communauté universitaire

26 mars 2015 : Que l'AELLFUM s'oppose à l'actuel processus de nomination du recteur et exige sa réorganisation selon les principes suivants :

- Que le processus attribue au moins 60% du poids décisionnel à la communauté universitaire
- Que le Conseil Universitaire entame un nouveau processus de nomination du recteur si une partie de la communauté universitaire (les étudiant·es, les professeur·es, le personnel de soutien, les chargé·es de cours) demande la démission du recteur.

## **Positions sur le plan d'action de l'AELLFUM pour la grève des stages**

*Considérant les positions de l'AELLFUM en faveur de l'accessibilité des études pour toutes et tous et de la solidarité avec les mouvements sociaux qui s'opposent à la marchandisation et à la tarification des services publics ;*

*Considérant que la lutte pour la rémunération de tous les stages prend de l'ampleur sur différents campus et dans de nombreuses régions du Québec, notamment dans les régions de la Mauricie, de Montréal, de Québec, du Saguenay, de Sherbrooke et de l'Outaouais ;*

*Considérant l'adoption par onze associations étudiantes<sup>2</sup> d'un plan d'action incluant un ultimatum sommant le gouvernement de mettre en place la rémunération de tous les stages dès l'hiver 2019 faute de quoi une grève générale illimitée pourrait être déclenchée ;*

---

<sup>2</sup> Ce sont l'Association des Étudiant·e·s en Travail Social (AÉTS) ; l'Association Étudiante du CÉGEP de Saint-Laurent (AECSL) ; le Syndicat Étudiant du CÉGEP Marie-Victorin (SECMV) ; l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) ; le Regroupement des étudiants et étudiantes en travail social de l'UQO (REETS) ; l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQÀM (AFESH-UQÀM) ; l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'Éducation de l'UQAM (ADEESE) ; la Société Générale des Étudiantes et Étudiants du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM) ; l'Association Modulaire Étudiante du Baccalauréat en enseignement Secondaire de l'UQAM (AMEBES) ; l'Association étudiante aux cycles supérieur en éducation de l'UQAM (AÉCSÉd) ; et l'Association des Étudiant·e·s Prégradué·e·s en Philosophie de l'ULaval (AGEPP).

*Considérant que lors de la rencontre du 13 décembre 2018 entre le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les représentant.e.s du mouvement étudiant, le gouvernement n'envisageait pas de rémunérer tous les stages et d'étendre la protection de la loi sur les normes du travail aux stagiaires, et que le samedi 19 janvier 2019 le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est revenu sur sa position et qu'il entend redéfinir les normes encadrant les stages ;*

*Considérant que des stages sont offerts aux étudiant.es du DLLF de tous les cycles sans être rémunérés ;*

Que l'AELLFUM informe et mobilise ses membres en faveur de la lutte pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux ;

Que l'AELLFUM participe à la Coalition régionale pour la rémunération de tous les stages et qu'elle invite les groupes, associations et organismes alliés à y participer ;

Que l'AELLFUM fasse valoir les revendications spécifiques de ses membres auprès de la Coalition régionale en demandant qu'une rémunération des stages dans les milieux culturels soit accordée par le biais d'une subvention aux milieux de stage destinée au salaire des stagiaires, et que ladite subvention soit issue d'une enveloppe budgétaire gouvernementale récurrente ;

### **Position sur l'accès des étudiant·e·s diplômé·e·s au Programme de l'expérience québécoise :**

*Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2019, le ministre de l'Immigration Simon Jolin-Barette a fait entrer en vigueur des restrictions supplémentaires concernant l'accès des étudiant·e·s diplômé·e·s au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ;*

*Attendu que ces restrictions limitent l'accès au PEQ à certains programmes d'étude ;  
Attendu qu'avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019, aucune restriction ne limitait l'accès au PEQ par les étudiant·e·s internationaux ;*

*Attendu que les cycles supérieurs sont très peu représentés dans la liste des domaines de formation admissibles au PEQ ;*

*Attendu que les deuxième et troisième cycles d'étude du Département des littératures de langue française (DLLF) sont absents de cette liste ;*

*Attendu que les représentent 9% du corps étudiant au deuxième cycle et 23% au troisième cycle du DLLF ;*

*Considérant que les restrictions de l'accès au PEQ prétendent répondre aux besoins du marché du*

*travail sans toutefois que les critères de sélection des domaines de formation admissibles au PEQ ne soient divulgués ;*

*Considérant l'apport significatif des étudiant-e-s internationaux au DLLF ;*

Que l'AELLFUM s'oppose à l'ajout de critères discriminants au programme du PEQ.

Que l'AELLFUM s'oppose aux restrictions à l'accès aux études postsecondaires visant les étudiant.e.s internationallaux.